

Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Montbéliard Ouest

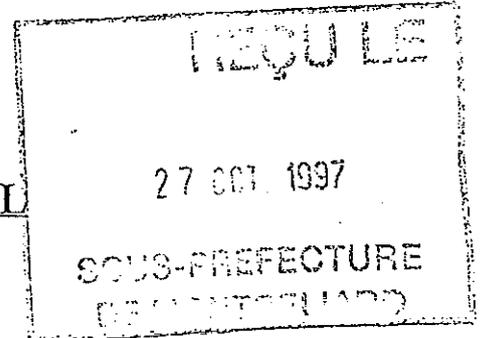


**MAIRIE
DE
SAINTE-SUZANNE**

25630

☎ 0381911955 fax : 0381914781

ARRETE MUNICIPAL



Le Maire de la Commune de SAINTE-SUZANNE

VU le Code des Collectivités Territoriales ses articles L 2213-1 à L 2213-6

VU le Code de la Route

VU le Code Pénal article R 610-5

CONSIDERANT que le stationnement des véhicules de plus de 3 tonnes sur la Place de l'Europe est incompatible avec les aménagements réalisés.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement est interdit sur la Place de l'Europe (face à la mairie) aux véhicules de 3 tonnes et plus.

Article 2 : La Gendarmerie de Montbéliard est chargée de faire respecter cette prescription.

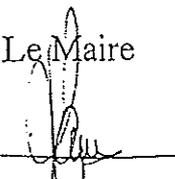
Article 3 : Ampliation du présent arrêt à : .

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montbéliard.
- Monsieur le Directeur des Transports GINDRAT

Fait à SAINTE-SUZANNE, le 23 octobre 1997



Le Maire


Pierre MAURY

*Notifié à GINDRAT
ch. y. s. l'arrêté
le 28/11/97*